

COMMISSION SOUS-DISTRICT VIMEU

-O-O-O-O-O-

Réunion Coupe du 15 Mai 2022.

Présidence : M. Alain CRESSON.

Secrétaire : M Mickael SELLIER.

Présents : MM. Blandine NOZIERE, Franck LECOMTE, Gregory PLEVERT, J-Pierre TAVERNIER, Gregory HORVILLE,

Absents excusés : M Dominique DELABIE, Stéphane GOURLE, William HANQUEZ.

Homologation des challenges du Secteur VIMEU Séniors.

Les décisions de la Commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel Affaires Générales dans un délai de Sept jours (deux jours pour les Coupes), à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions édictées par les articles 188 et 190 des RG de la FFF.

Challenge Pierre VAQUEZ du 17 Avril 2022 :

Homologation de la rencontre de 1/2 Finales n'ayant donné lieu à aucune réclamation (parue sur le site officiel du District de la Somme.)

Match 1 : **AS MAISNIERES - QUESNOY LE MONTANT..... 1 - 2**

➤ **Affaire litigieuse :**

Match 2 : **SC TEMPLIERS OISEMONT 3 - US BETHENCOURT 3.**

Réclamation déposée et confirmée par le SC TEMPLIERS 3 sur la participation en équipe inférieure.

Considérant que cette réclamation a été adressée le 03/05/22 au Club de US BETHENCOURT3, conformément à l'article 187.1 des Règlements Généraux de la FFF la commission prend note des remarques de ce club.

VU l'article 3,2 b du règlement des coupes de secteur que:

"Aucun joueur ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure n'est autorisé à figurer sur la feuille de match, si cette équipe ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain"

Attendu qu'après contrôle des feuilles de match des équipes supérieures de BETHENCOURT 1 & 2 respectivement CRECY CS 1 et AVENIR CROISIEN 1 en date du 24 avril 2022, aucun des joueurs figurant sur les feuilles de match de ce jour n'y avait participé.

OLLEVILLE Johan (N°2488320347) remplaçant, n'a pas participé à la rencontre AVENIR CROISIEN 1 face à US BETHENCOURT 2.

Suite aux remarques de l'US BETHENCOURT envoyé après la réclamation du SC Templiers, la commission prend note de la Réclamation déposée et confirmée par l'US BETHENCOURT 3 sur la participation en équipe inférieure.

VU l'article 3,2 b du règlement des coupes de secteur que:

"Aucun joueur ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure n'est autorisé à figurer sur la feuille de match, si cette équipe ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain"

Attendu qu'après contrôle des feuilles de match des équipes supérieures du SC TEMPLIERS OISEMONT 1 & 2 respectivement USNF 1 et USNF 2 en date du 24 avril 2022, aucun des joueurs figurant sur les feuilles de match de ce jour n'y avait participé.

HERNANDEZ ROMAIN (N°2545412145) et BOUBET Alexandre (N°2543802815) n'ont pas participé à la rencontre USNF 2 face à SC TEMPLIERS 2

Par ces motifs,

La commission :

- dit les réclamations non fondées et homologue la rencontre selon le score acquis sur le terrain :

TEMPLIERS OISEMONT 3 - US BETHENCOURT 3:

2 (deux) - 2 (deux) 3 (trois) tirs au but à 4 (quatre.)

- Droits retenus aux deux clubs (30€ chacun.)

M CRESSON A et SELLIER M n'ont pas participé à l'étude du dossier.

L a FINALE organisée par le secteur VIMEU aura lieu sur le terrain de WOINCOURT :

Le jeudi 26 Mai 2022 à 17h00. Après tirage au sort, l'équipe recevante sera Quesnoy le Montant, elle aura en charge la FMI.

Finale Challenge P. VAQUEZ :

❖ **QUESNOY LE MONTANT – BETHENCOURT US 3**

➤ **Challenge Jean-Pierre TAVERNIER du 17 Avril 2022 :**

➤ **Affaire litigieuse :**

Match 1 : BOUTTENCOURT ASIC 2 - MIANNAY / MOY 3 du 1^{er} Mai 2022.

Réclamation déposée et confirmée par MIANNAY / MOY 3 sur la participation en équipe inférieure du joueur POIRET Romaric licence N°2543791489 de l'ASIC BOUTTENCOURT.

Considérant que cette réclamation a été adressée le 02/05/22 au Club de l'ASIC BOUTTENCOURT, conformément à l'article 187.1 des Règlements Généraux de la FFF ;

Attendu que le club de l'ASIC BOUTTENCOURT, avait prévenu le district de la Somme le jeudi 28 Avril par email d'une erreur sur la FMI du match de D3 JS CAMBRON 1 / ASIC BOUTTENCOURT 1 :

« Le joueur numéro 12 POIRET Raynald N°2127600938 est bien entré en jeu lors de la rencontre alors que le numéro 13 POIRET Romaric N°2543791489 non (photo à l'appui.) »

Attendu que l'arbitre de la rencontre M. LARZET Alain a reconnu son erreur le vendredi 29 Avril 2022 sur la FMI de la rencontre de D3 JS CAMBRON 1 / ASIC BOUTTENCOURT 1 :

« Je vous confirme que j'ai inversé, les joueurs numéro 12 et 13 lors d'un remplacement pour l'équipe de BOUTTENCOURT. Le joueur numéro 12, a lui bien participé et le 13 n'a pas participé. »

Attendu que le District de la Somme a reconnu l'erreur administrative de M. LARZET Alain sur la FMI du match de D3 JS CAMBRON 1 / ASIC BOUTTENCOURT 1 et que le club de ASIC BOUTTENCOURT a été prévenu le 28 Avril 2022 à 16h30.

Attendu que le Club de MIANNAY / MOY 3 n'a pas été prévenu avant la rencontre du challenge JP TAVERNIER du 1^{er} Mai (délai trop court.)

Par ces motifs,

La commission :

- dit les réclamations non fondées et homologue la rencontre selon le score acquis sur le terrain :

BOUTTENCOURT ASIC 2 - MIANNAY / MOY 3 : 3 (trois) - 0 (Zéro)

- Droits non retenus au club de MIANNAY / MOY (erreur administrative.)

➤ **Affaire litigieuse :**

Match 2 : MERS AC 2 – VISMES AS 2 du 1^{er} Mai 2022.

Réserve déposée et confirmée par l'AS VISMES 2 sur la participation en équipe inférieure

Considérant que cette réserve a été adressée le 03/05/22 au Club de MERS AC 2, conformément à l'article 187.1 des Règlements Généraux de la FFF et n'a soulevé aucune remarque,

VU l'article 3,2 b du règlement des coupes de secteur que:

"Aucun joueur ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure n'est autorisé à figurer sur la feuille de match, si cette équipe ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain"

Attendu qu'après contrôle de la feuille de match de l'équipe supérieure de MERS AC 1 contre AS GAMACHES 3 en date du 24 avril 2022, aucun des joueurs figurant sur la feuille de match de ce jour n'y avait participé.

Par ces motifs,

La commission :

- dit la réserve non fondée et homologue la rencontre selon le score acquis sur le terrain :

MERS AC 2 – VISMES AS 2 : 1 (un) - 0 (Zéro)

- Droits retenus au club de l'AS VISMES (30€.)

Mme NOZIERE Blandine n'a pas participé à l'étude du dossier.

L a FINALE organisée par le secteur VIMEU aura lieu sur le terrain WOINCOURT :

Le jeudi 26 Mai 2022 à 14h30. Après tirage au sort, l'équipe recevante sera MERS AC 2, elle aura en charge la FMI.

Finale Challenge JP TAVERNIER :

❖ **MERS AC 2 - ASIC BOUTTENCOURT 2**

Homologation des challenges du Sous-District

PONTHIEU / VIMEU Jeunes.

➤ ***Challenge BOUTE / MENNERET U18 :***

Homologation des rencontres des 1/2 Finales n'ayant donné lieu à aucune réclamation (parues sur le site officiel du District de la Somme.)

Match 1 : **GAMACHES AS - SAINT RIQUIER FC..... 1 - 5**

Match 2 : **ABBEVILLE US - ABBEVILLE MENCHECOURT..... 0 - 2**

L a FINALE sera organisée par le secteur Ponthieu, elle aura lieu sur le terrain Abbeville MENCHECOURT :

Le samedi 18 Juin 2022 à 16h00. Après tirage au sort, l'équipe recevante sera ABBEVILLE MENCHECOURT, elle aura en charge la FMI.

Finale U18 : **ABBEVILLE MENCHECOURT - SAINT RIQUIER FC.**

➤ Challenge GARDIN / FOURDRIN U15 :

Homologation des rencontres des 1/2 Finales n'ayant donné lieu à aucune réclamation (parues sur le site officiel du District de la Somme.)

Match 1 : FC SAINT VALERY - FC SAINT RIQUIER 1

Match 2 : SEP BLANGY BOUT - CAMBRON JS.....

L a FINALE sera organisée par le secteur VIMEU, elle aura lieu sur le terrain WOINCOURT :

Le jeudi 26 Mai 2022 à 10h30. Après tirage au sort, l'équipe recevante sera le FC ST RIQUIER, elle aura en charge la FMI.

Finale U15 : SAINT RIQUIER FC - CAMBRON JS

Finales des Secteurs VIMEU / PONTHEIU.

- Les finales des Challenges du VIMEU se dérouleront le jeudi 26 Mai 2022 sur le terrain de l'AS WOINCOURT/ DARGNIES suivant le programme ci-dessous :
 - ✓ **10h30**.....Finale U15.
 - ✓ **14h30**.....Finale Challenge Jean-Pierre TAVERNIER.
 - ✓ **17h00**.....Finale Pierre VAQUEZ.
- Les finales des coupes Ponthieu se dérouleront le samedi 18 juin 2022 sur le terrain de l'AS MENCHECOURT suivant le programme ci-dessous :
 - ✓ **14 H00**..... Finale du challenge LEFEBVRE.
 - ✓ **16 H00**..... Finale des U18.
 - ✓ **18 H00**..... Finale du challenge DELOISON.

➤ **Rappels pour le déroulement des rencontres sur terrain neutre:**

- Chaque équipe, ainsi que le club organisateur, doivent présenter 2 ballons de match.
- **Couleur des clubs :**
En finale, le club le plus récemment affilié doit changer de couleur, quand deux équipes appelées à se rencontrer portent des couleurs identiques ou prêtant à confusion
- **Tablette - FMI:**
Le club premier nommé doit synchroniser sa tablette et l'utiliser le jour du match dans les mêmes conditions qu'en championnat.
- 3 arbitres officiels par rencontre à la charge du DISTRICT + 2 délégués.
- Les délégués auront à charges de contrôler la FMI avant le match afin de vérifier si les équipes respectent bien l'article 3 des règlements des coupes de secteur.
- Entrées pour les finales seniors 3 €uros, 18 tickets seront remis à chaque équipe finaliste. Entrées gratuites pour la finale U15 du matin.

FELICITATIONS.

Félicitations au FC OISEMONT pour sa qualification en ½ finale du challenge Crédit Agricole. Qualification dans la douleur mais méritée, face au RC Amiens (R3) sur le score de 3 buts à 2.

➤ **Prochaine réunion sur convocation.**

Le Président : CRESSON A.

Le Secrétaire : SELLIER M.